BATITHERM CORSICA

Votre confort, notre expertise

Une installation réussie commence toujours par un conseil de qualité.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente font partie intégrante du présent devis / bon de commande et sont réputées acceptées lors de sa signature.

1. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les prestations de fourniture, installation, entretien, dépannage et maintenance des équipements de climatisation, pompes à chaleur, ventilation et systèmes associés réalisées par BATITHERM CORSICA.

2. ACCEPTATION DE LA COMMANDE

Toute signature du présent devis / bon de commande vaut acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente. Le devis signé devient un bon de commande engageant les deux parties.
Toute modification ultérieure devra faire l'objet d'un accord écrit.

3. PRIX

Les prix indiqués sont exprimés en euros TTC.
Les tarifs sont établis selon les informations communiquées lors de la visite technique. Toute prestation supplémentaire non prévue au devis fera l'objet d'une facturation complémentaire après accord du client.

4. CONDITIONS DE PAIEMENT

Un acompte de 30 % est exigible à la signature.
Le solde est payable à la réception des travaux, après mise en service de l'installation.
Tout retard de paiement entraînera l'application des pénalités prévues par le Code de commerce ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement lorsque celle-ci est applicable.

5. DÉLAIS D'EXÉCUTION

Les délais sont communiqués à titre indicatif.
Ils peuvent être adaptés notamment en cas de : intempéries, retard fournisseur, indisponibilité du matériel, demande de modification du client, cas de force majeure.

6. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le matériel fourni demeure la propriété de BATITHERM CORSICA jusqu'au paiement intégral des sommes dues.

7. RÉCEPTION DES TRAVAUX

La réception intervient à la mise en service de l'installation, sauf réserve formulée par écrit par le client.
La mise en service vaut acceptation des travaux lorsqu'aucune réserve n'est émise.

8. GARANTIES

Les équipements bénéficient de la garantie constructeur.
BATITHERM CORSICA garantit la conformité de son installation conformément à la réglementation applicable.
Le maintien des garanties constructeur suppose le respect des préconisations d'utilisation et d'entretien.

9. GARANTIE DÉCENNALE

BATITHERM CORSICA est assurée auprès de AXERIA IARD – Contrat n° AIBX00006052 pour les activités de climatisation, ventilation, aéraulique et installations thermiques.

10. RESPONSABILITÉ

BATITHERM CORSICA est tenue à une obligation de résultat concernant les prestations réalisées conformément au devis accepté. Sa responsabilité ne saurait toutefois être engagée en cas : utilisation non conforme des équipements, absence d'entretien lorsque celui-ci est requis, intervention d'un tiers sur l'installation, dégradation résultant d'un événement extérieur ou d'un cas de force majeure.

11. LITIGES

Tout litige fera l'objet d'une tentative de résolution amiable préalable. À défaut d'accord amiable, les juridictions territorialement compétentes seront seules compétentes.

12. PROTECTION DES DONNÉES

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre commande et peuvent faire l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi "Informatique et Libertés", vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données en nous contactant.

13. MÉDIATION

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du Code de la consommation, le client peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation :
CM2C – 14 rue Saint-Jean, 75017 Paris
www.cm2c.net

POURQUOI CHOISIR BATITHERM CORSICA ?

- Entreprise assurée en responsabilité décennale
- Attestation de capacité fluides frigorigènes
- Technicien certifié Catégorie I
- Installation conforme aux normes
- Chantier propre et soigné
- Conseils transparents
- Service après-vente réactif

NOS COORDONNÉES

06 51 06 96 28
contact@batitherm-corsica.fr
batitherm-corsica.fr
1802 route de la plaine
Lieu dit Morta
20243 Prunelli di Fiumorbo

ASSURANCE DÉCENNALE AXERIA IARD
Contrat n° AIBX00006052

ATTESTATION DE CAPACITÉ FLUIDES FRIGORIGÈNES
N° ACO / SOG03424 - 001

ATTESTATION D'APTITUDE CATÉGORIE I
Délivrée à Yoan Noah
N° / 09-2025-PSEB (CLIMLAB)

ENTREPRISE DÉCLARÉE
Assujettie à la TVA
Conformité environnementale et réglementaire